

Comité des Acteurs du Système Electrique

PROGRAMME

01

Introduction
Concertations Enedis

02

Actualités réglementaires

03

Flexibilités locales

04

Entrée en vigueur
du nouveau
mécanisme de
capacité

05

Actualités opérationnelles
Volumétrie
Entités de Programmation

06

Evolution des
systèmes
d'information
Actualités Cyber

07

Service Enedis de
Génération
de Courbes de Charge
Fictives

08

Actualités - flexibilités de la
demande

- *Baromètre des Flexibilités*
Webinaire
20 mai
- *Concours CUBE Flex*
Cérémonie
9 juillet
- *Heures Creuses TURPE 7*

1) Les concertations Enedis

Sandrine Chevalier
Directrice
Département Accès au Marché



La concertation Enedis

Une concertation organisée par partie prenante (comités dédiés)

Un CURDE Plénier se tient deux fois par an pour partager sur les sujets prospectifs et transverses et des comités par partie prenante Enedis qui se réunissent à des périodicités différentes.

Un unique site internet pour récupérer les supports des comités, répondre aux consultations, et anticiper les prochains comités : <https://curde.enedis.fr/user/login>

CURDE Plénier biennuel 18/05/26 de 12:30 à 17:00

CSF
(Comité
Spécialisé
Fournisseurs)

CASE
(Comité des
Acteurs du
Système
Electrique)

COST
(Comité
Spécialisé
Tiers)

CCPS
(Comité
Concertation
Producteurs
Stockage)

CCC
(Comité Clients
Consommateurs)

Reprogrammation
des Heures Creuses
TURPE 7
13/05/2026
14:00 - 15:30

Pour s'inscrire à un GT du CASE : dct-flexibilites-ras@enedis.fr
Consulter la charte :
<https://www.enedis.fr/media/4749/download>

Mise à jour du Plan de Développement du Réseau (PDR)

→ **A venir** : cinq ateliers thématiques pour le Plan de Développement du Réseau (PDR) d'Enedis.

- 09/06 : atelier Scénarios
- 15/06 : atelier Energies renouvelables
- 22/06 : atelier Résilience et modernisation du réseau
- 25/06 : atelier Flexibilités
- 01/07 : atelier Electrification et décarbonation des usages

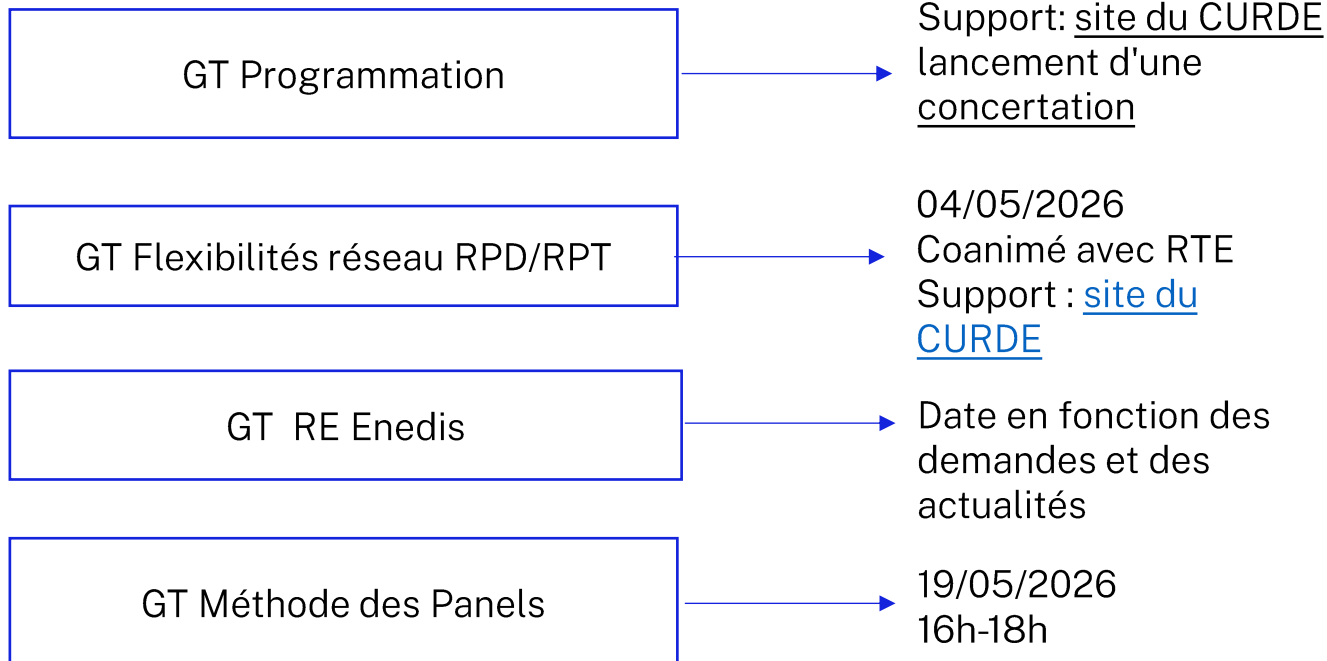
Inscription :

- Site CURDE : <https://curde.enedis.fr/>
- contact-curde@enedis.fr

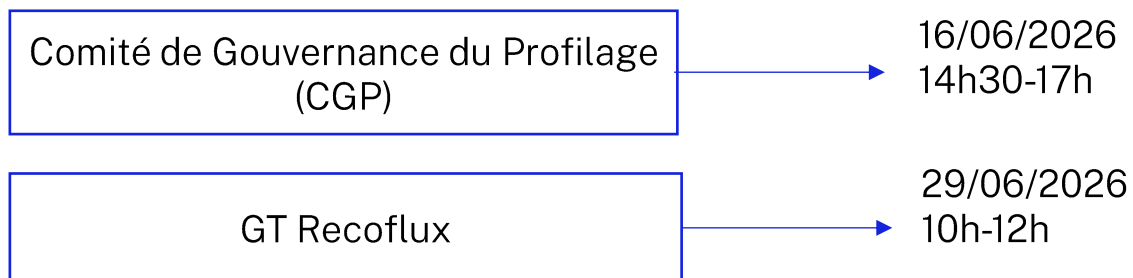


La publication de la
mise à jour du PDR est
prévue pour début
2027

Les GT du CASE



GT animés par Enedis



Note externe

Direction Clients et Territoires
Département Accès au Marché

Charte de fonctionnement du Comité des Acteurs du Système Electrique (CASE)

Identification	Enedis-MOP-CF-112E
Version :	2
Nb. de pages :	1+04

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	15/09/2025	Création – changement de référence	
2	14/02/2026	Mise à jour charte graphique et intégration des nouveaux GT	Enedis-MOP-CF-112E v1

Résumé / Avertissement

Ce document présente la mise à jour de la Charte de fonctionnement du Comité des Acteurs du Système Electrique (CASE) associé au Comité des Utilisateurs du Réseau de Distribution Electrique (CURDE).

GT Programmation Enedis

Premier GT réalisé le 6 mai 2026 – le support est disponible sur le site du CURDE.

Le prochain GT Programmation aura lieu **d'ici juin**, en plus d'une ad hoc opérationnelle pour traiter les difficultés de déclaration des programmes

Consultation en cours pour collecter les questions et difficultés dans la programmation :

<https://curde.enedis.fr/user/login>

Un **Question / Réponse** sera mis à disposition des acteurs.

[CCPS/CASE] : GT Programmation



Groupe De Travail



2026-05-06

10:00 - 11:00



CASE
CCPS



GT commun CCPS/CASE dédié à la programmation et au contenu des programmes transmis aux GRD.



GT CCPS 06052026 PA.pdf (1.83 Mo)

AJOUTER LE RENDEZ-VOUS DANS MON CALENDRIER


2) Règles de marché

Arnaud Lavoix
Hélène Pulce



Règles de marché Programmation – Mécanisme d'Ajustement – Services Système fréquence

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026 des règles 'v2'

- Obligation d'offrir au MA en application de la loi DDADUE  [Zoom dans la suite de la présentation](#)
- Introduction de clés de répartition du réalisé EDA → site, en lien avec cette obligation et l'art 175 de la LF2025
- Déclaration systématique d'une EDP pour les EDA injection (indépendamment du format d'offre MA implicite/explicite) → Date **MA2/PR2** prévue pour le 01/11/2026 (périmètres à déclarer au plus tard pour le 16/10)
- Mise en place d'un suivi de qualité de la programmation

Démarrage du cycle de concertation pour aboutir aux règles v3, cible d'entrée en vigueur mi-2027

Les GT Prog-MA des 29/01 et 07/04 ont notamment abordé

- la possibilité de supprimer l'accord Acteur d'Ajustement - Responsable d'équilibre pour les sites d'injection et stockage (*NB dans l'intervalle, cet accord reste exigible*)
- Le lancement d'un appel à contributions (mai 2026) sur les gisements de flexibilités sur le MA : sites mixtes/hybrides, modulation de consommation à la hausse

Règles de marché Responsable d'Equilibre

- **Article 3.R.3 du chapitre 3 (Dispositif de Responsable d'Equilibre) des Règles de Marché V2:**
 - Saisine en cours de la CRE pour demander la suppression de la règle de filtrage des Facteurs d'Usage Extrêmes (FUE) aujourd'hui spécifiquement appliquée par les GRD pour les calculs (réglementaires) de reconstitution des flux d'âge S+1 à M+6 (et pour les services de données "J+4").
 - Cette évolution, visant à simplifier et rationaliser la volumétrie des données publiées, a fait l'objet d'une concertation au sein du CGP (Comité de Gouvernance du Profilage) fin 2025/début 2026.
 - Application souhaitée à compter du 4 juillet 2026.
- **Consultation publique n°2026-05 de la CRE du 1er avril 2026 relative aux incitations financières à la responsabilité d'équilibre et au financement des réserves d'équilibrage**
 - **Enjeu:**

Dans l'optique d'une réduction de la « fenêtre opérationnelle » de RTE d'ici au 1^{er} janvier 2029 (passage de 2 heures à 45 minutes), de nouvelles modalités pourraient être envisagées pour renforcer les incitations financières adressées aux RE notamment via une contribution au financement des coûts de contractualisation des réserves d'équilibrage.
 - **Date limite de réponse: 22 mai 2026**

Inscription

- dct-flexibilites-ras@enedis.fr
- Site du CURDE :
<https://curde.enedis.fr/>
- **Participation réservée aux acteurs de marché éligibles à la méthode des Panels sur au moins un mécanisme de marché** (NEBCO, EIF, Flexibilités Locales, etc) et aux autres parties prenantes: RTE, CRE, DGEC, Agence ORE

Deuxième GT Panels

19 mai 2026 – 16h à 18h

Ordre du jour:

- Indicateurs de suivi pour le **mécanisme NEBCO**
- Précisions sur les garde-fous Enedis
- Premières pistes d'amélioration en cours (régression Ridge, apprentissage sur heures post-activation, autres études)
- Application en configuration multi-GRD
- Autres sujets et questions

Questions sur validation des périmètres mensuels pour des EDE certifiées Panels dans NEBCO: accueiloffreurcapacite@enedis.fr

Evolutions liées à l'intégration des ENR dans le Système Electrique

Arnaud Lavoix

- Obligation d'offrir au mécanisme d'ajustement (DDADUE 04/25)
- Article 175 loi de finances 2025
- Article 184 loi de finances 2026

Contexte

- De plus en plus d'occurrences de prix négatifs sur les marchés court terme
 - 509 heures** en 2025
 - déjà > **230 heures**
 - 497,8 €/MWh** le 01/05/2026 à 14h15
- Arrêt d'une partie du parc de production ENR en fonction du mode de valorisation : le volume d'arrêt, sa prévisibilité et sa dynamique ont un impact sur l'équilibrage et sur la fréquence du système électrique
- Insuffisance de leviers d'équilibrage disponibles pour RTE pour gérer ces situations

Evolutions législatives introduites en 2025-2026

- La loi DDADUE du 30/04/2025 étend l'obligation d'offrir au MA pour toute production supérieure à 10 MW
- Les lois de finances 2025 (art 175) et 2026 (art 184) modifient le comportement attendu de la production soutenue (Obligation d'Achat et Complément de Rémunération) en période de prix négatif

[Article 18 - LOI n° 2025-391 du 30 avril 2025 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes \(1\) - Légifrance](#)

[Article 175 - LOI n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 - Légifrance](#)

[Arrêté du 22 décembre 2025 relatif à l'application des II et IV C de l'article 175 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 - Légifrance](#)

[Arrêté du 8 septembre 2025 relatif à l'application des III et IV. A et B de l'article 175 de la loi de finances pour 2025 - Légifrance](#)

[Article 184 - LOI n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 - Légifrance](#)

[Arrêté du 16 avril 2026 relatif à l'application de l'article 184 de la loi de finances pour 2026 - Légifrance](#)

Synthèse des évolutions 2025-2026

Obligation d'achat

Arrêt/limitation de production sur initiative du producteur ou de l'acheteur/agrégateur (**signal prix de marché**)

Possibilité pour l'acheteur obligé de demander **l'arrêt ou la limitation de la production en Obligation d'Achat** avec compensation financière du producteur ($P_{installée} \geq 10 \text{ MW}$)

LF2025 art 175.II
Arrêté 22/12/2025

NEW : Démarrage de SmartOA en avril 2026

Complément de rémunération

Lissage des arrêts/démarrages du complément de rémunération lors des épisodes de prix négatifs

Zone « tampon » -10 c€/MWh
Prix de marché 15' avec neutralisation des pdt « isolés »
Constitution de 2 groupes +/- 5' pour lisser les A/D

LF2025 art 175.IV
LF 2026 art 184
Arrêtés 8/9/2025,
22/12/2025 &
16/04/2026

NEW : Arrêté du 16/04 applicable au 1er mai 2026

Participation aux mécanismes de **flexibilité pour Equilibre Offre-Demande ou Réseau**

Obligation d'offrir au mécanisme d'ajustement, à la hausse et à la baisse, pour toute production RPT et RDP ($P_{installée} \geq 10 \text{ MW}$)

Précision que l'OA ne fait pas obstacle à la participation aux flex EOD ou réseau

DDADUE & règles MA

LF2025 art 175.III.A

Le soutien OA ou CR est versé sur la base de la production affectée au périmètre d'équilibre, **y compris les corrections de périmètre d'équilibre** résultant des activations sur les mécanismes d'équilibrage offre-demande et flexibilités locales marché

LF2025 art 175.III.B & IV.B
Règles MA (clés de répartition)

NB : Flex contractuelles CARD-I hors scope

Démarrage de Smart OA à partir du 15 avril 2026

EDF OA a la possibilité de demander l'arrêt des productions en OA de plus de 10 MW

LF2025 art 175.II
Arrêté 22/12/2025

- Volume proposé à la vente à **-11 c€/MWh** sur le marché spot
- Ordonnancement des arrêts construit pour assurer un **lissage temporel +/-5'** (enjeu fréquence du système électrique) **et spatial** (enjeu tension réseau)

délibération CRE 2026-68

- Démarrage progressif par vagues :

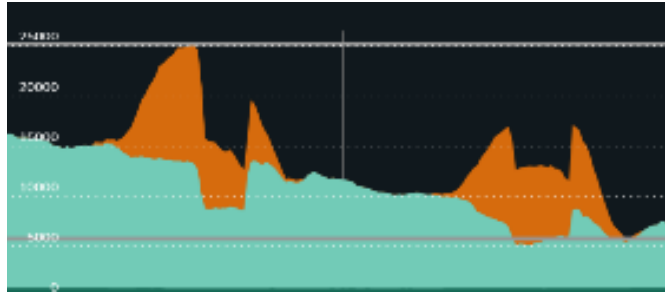
Date de livraison	Incrément (Pinst)	Puissance totale (Pinst)
15/04/2026	842 MW (RPT)	842 MW
22/04/2026	468 MW (RPD)	1310 MW dont 468 MW sur RPD
30/04/2026	961 MW (RPD)	2271 MW dont 1429 MW sur RPD
01/05/2026	497 MW (RPT)	2768 MW dont 1429 MW sur RPD
13/05/2026	1485 MW (RPD)	4253 MW dont 2914 MW sur RPD
Cible		7,4 GW dont 6,1 GW sur RPD

Plus d'information sur le site d'EDF OA

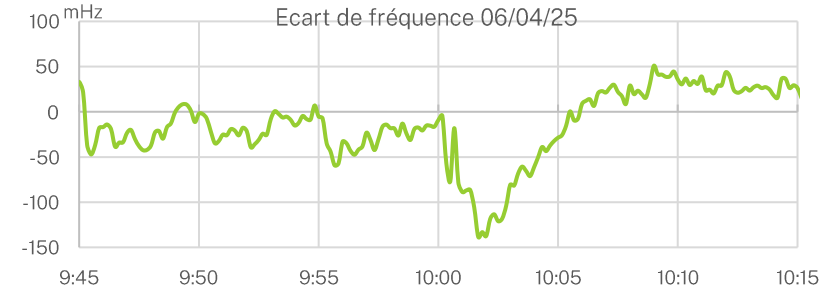
<https://www.edf-oa.fr/collectivite-et-entreprise/ressources-reglementaires/arret-ou-limitation-des-sites-sous-oa>

Echelonnement du CR (Arrêté du 16/05/2026)

Les volumes de production qui s'arrêtent sont décorrélés du déséquilibre réel (signal binaire), à hauteur de plusieurs GW



Des arrêts trop rapides et synchronisés : plusieurs GW en quelques minutes qui impactent la fréquence



➔ La LF 2025 art 175 avait introduit une « zone tampon » (-10 c€/MWh, prix des enchères IJ) dans laquelle la prime est versée indépendamment de la production

LF2025 art 175.IV
Arrêtés 8/9/2025 & 22/12/2025

➔ La LF 2026 art 184 ajoute des mesures d'échelonnement +/-5' et passe les contrats de CR au pas de marché 15'

LF 2026 art 184
Arrêté 16/04/2026 applicable au 1^{er} mai 2026

Pour les GR, il est important que les producteurs suivent les consignes des agrégateurs, en arrêtant le volume de production CR qui n'a pas trouvé de débouché (vente/marché)

Plus d'information sur le site d'EDF OA <https://www.edf-oa.fr/collectivite-et-entreprise/ressources-reglementaires/contrat-en-cr-passage-du-marche-au-pas-15-et-article-184-de-la-lf-2026>

3) Flexibilités locales

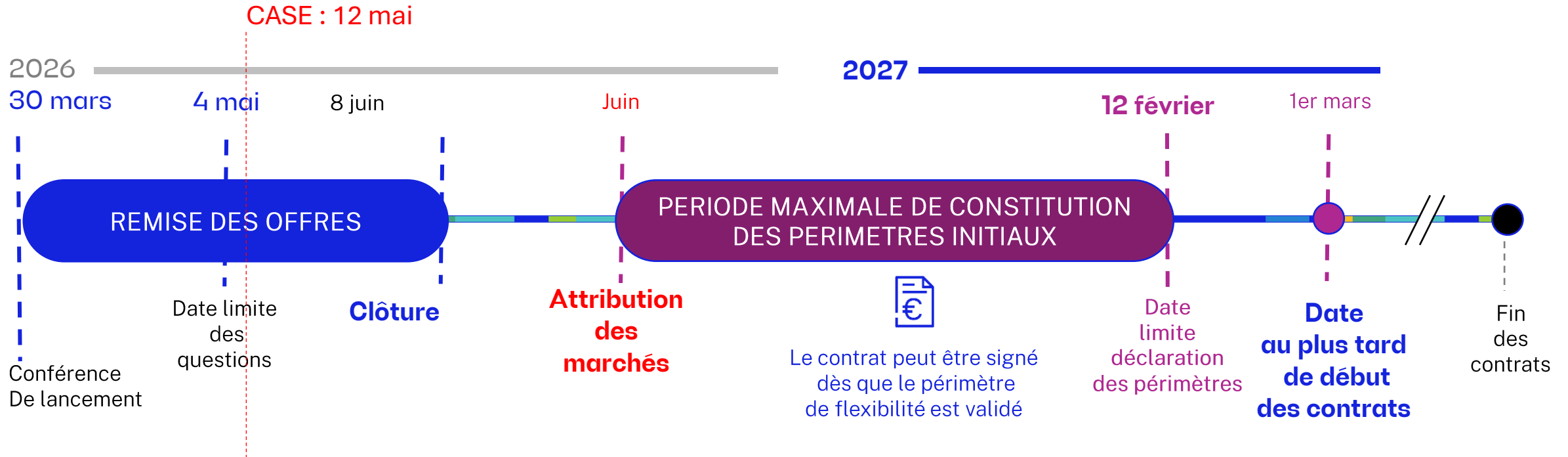
Sebastien Miroff

AO S1 2026

GT RTE-ENEDIS - expé portail



Planning Appels d'Offres (AO) Flex Locales S1 2026



L'ensemble des documents de la consultation sera disponible sur le site

<https://www.enedis.fr/co-construction-flexibilite-locale>

Vérification d'éligibilité des sites via l'adresse mail dct-flexibilites-ras@enedis.fr

Q/R terminé depuis le 4 mai

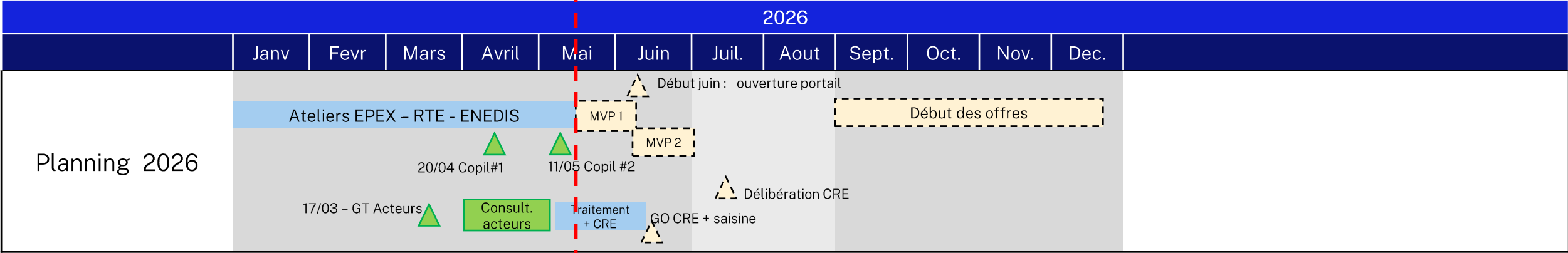
Test des périmètres et dépôt des offres avant le 8 juin 2026

EXPERIMENTATION PORTAIL FLEXIBILITE

GT RTE - ENEDIS

En cours	Terminé
Alerte	A lancer

12/05/2026



REGLES

Consultation des acteurs terminée

Traitement en cours des réponses et retour vers la CRE fin mai – début juin

PORTAIL

Ouverture d'une première version du portail : début juin - Onboarding des acteurs

Ouverture du portail : mi-juillet

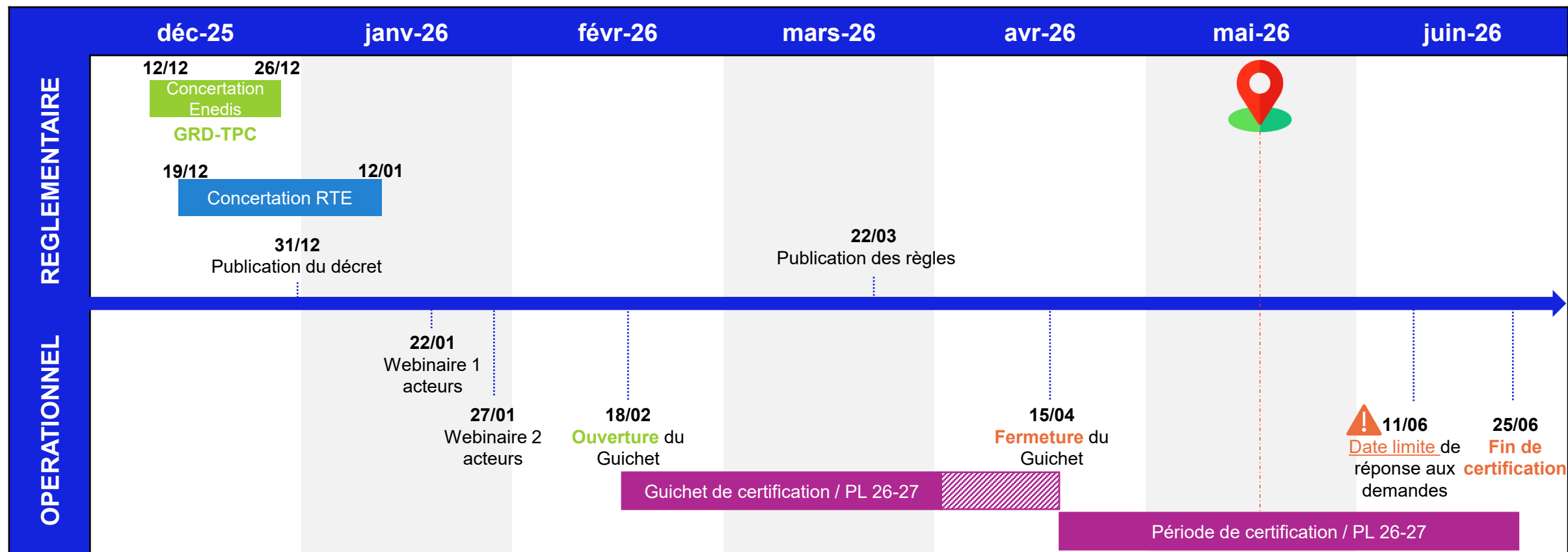
4) Entrée en vigueur du nouveau mécanisme de capacité

Maud Cumont



Calendrier de certification du nouveau mécanisme

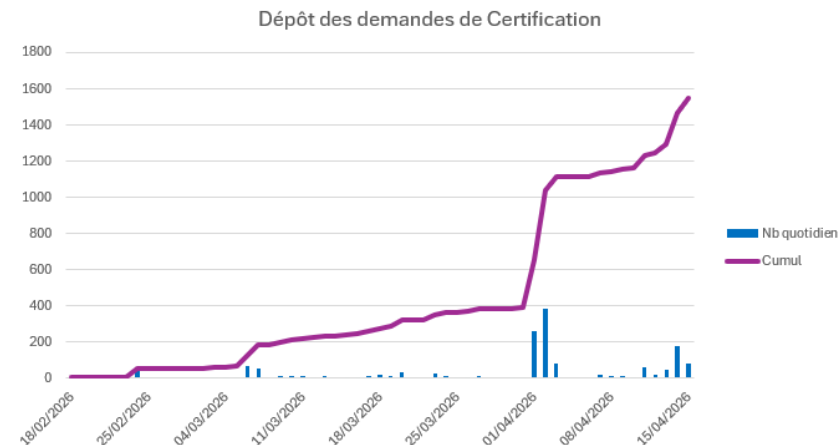
Voici le détail des différentes étapes depuis le dernier CASE pour la **première période de livraison du nouveau mécanisme** qui débute en **novembre 2026** avec des **enchères en juillet 2026**.



MECAPA – Point d'étape Certification (au 11/05/2026)

Comparaison des volumes certifiés AL précédentes / 1^{ère} PL

Type	OA	Méthode	AL 2025		AL 2026		PL 2026-2027	
			Nbr EDC	NCC (MW)	Nbr EDC	NCC (MW)	Nbr EDC	Vcertif(MW)
Effacement	Non	Réalisé/Standard	76	1730,2	79	1721,5	269	2169,3
Production	Non	Normatif	601	2459,7	544	2412,3	350	2883
		Réalisé/Standard	347	1971	343	2074,8	904	1677,6
	Oui	Normatif	27	3660,8	29	3289,6	23	4217,2
		Réalisé/Standard	1	0	2	18,2	4	22,5
Total Production			976	8091,5	918	7794,9	1281	8800,3
Total général			1052	9821,7	997	9516,4	1550	10969,6

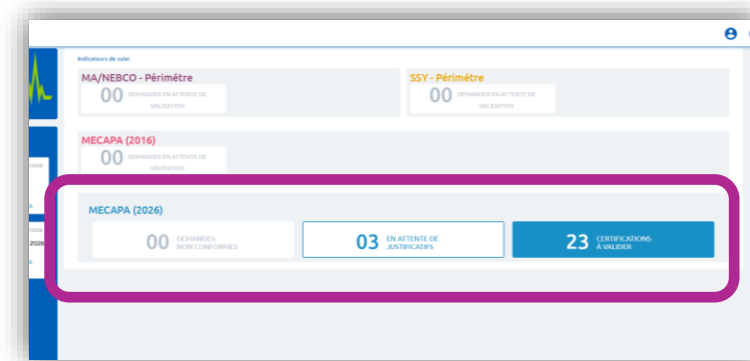


Avancement du traitement des demandes de certifications pour la PL 2026-2027

Jalon Demande	Nbr	%
T0 - Analyse et Traitement du dossier	913	59%
T1 - Attente validation TPC	108	7%
T2 - Dossier Transmis RTE	1	0%
T3 - Dossier Clos - EDC certifiée	528	34%
Total	1550	100%

Détail Traitement en cours	Nbr	% T0	% Total
Demande avec anomalies	25	3%	2%
Demande à analyser	251	27%	16%
En attente de justificatifs	584	64%	38%
Justificatifs à valider	53	6%	3%
Total	913	100%	59%

Les causes principales des mises en **attente de justificatifs** : documents non conformes à l'attendu (pas au bon modèle, mandats non signés...) ou manquants. **38% des demandes déposées sont bloquées à cette étape.** Également encore quelques demandes « non conforme » et des dossiers en attente de validation TPC.
 → n'oubliez pas de **consulter régulièrement votre page d'accueil SIKAPA** pour voir les actions attendues et les traiter au fil de l'eau



5) Activités opérationnelles, volumétrie, Entités de Programmation

Cédric Jeancolas

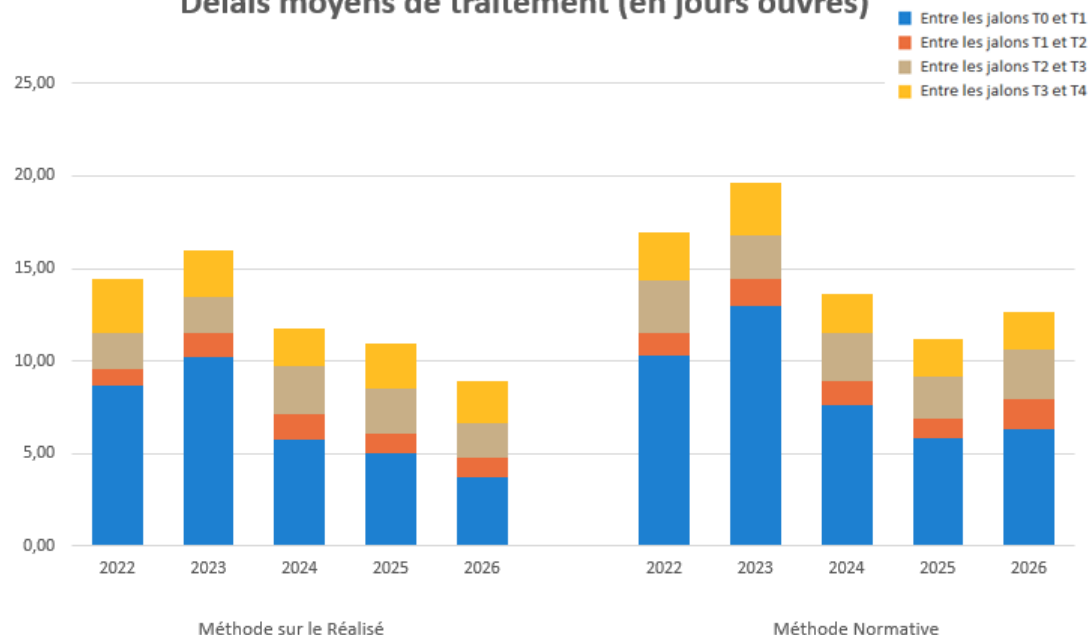


Délai de traitement des demandes de certification de capacité – Demandes reçues de 2022 à 2026

- Des délais réglementaires toujours respectés à plus de 99,5%
- Un délai de passage T0→T1 très maîtrisé

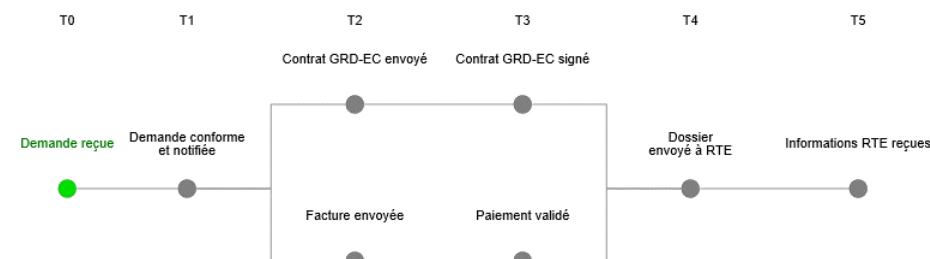


Délais moyens de traitement (en jours ouvrés)



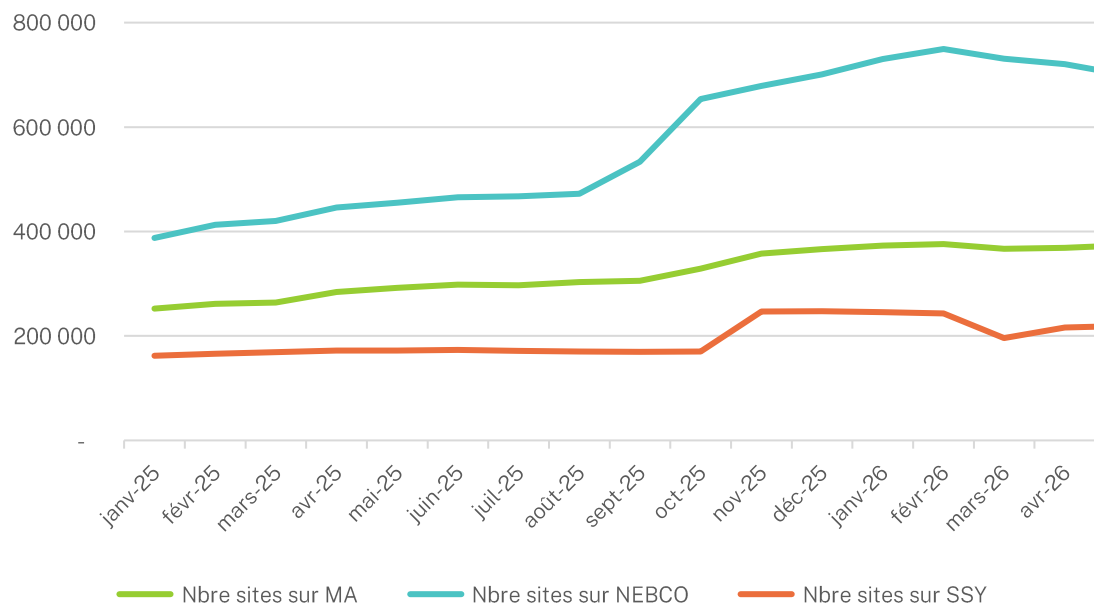
% de demandes traitées dans les délais réglementaires :

	2022	2023	2024	2025	2026
T0>T1 – Analyse de la conformité de la demande et calcul NCC normatif	Pas de délai réglementaire				
T1>T2 – Envoi du contrat à l'exploitant	99,85%	99,48%	99,58%	100%	100%
T2>T3 – Signature du contrat	99,11%	99,64%	99,53%	99,32%	96,83%
T3>T4 – Envoi du dossier à RTE	99,49%	99,90%	99,79%	99,46%	100%
(Entre T1 et T2) + (Entre T3 et T4): Traitements par Enedis	99,67%	99,69%	99,69%	99,73%	100%



Evolution du nombre de sites sur les mécanismes

Nombre de sites RPD rattachés à MA/NEBCO/SSY

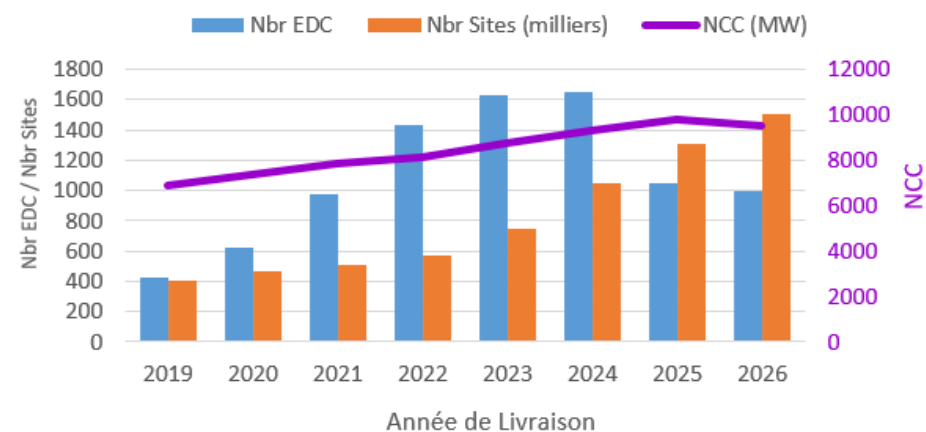


Depuis le début d'année, le nombre de sites participant aux mécanismes se stabilise autour des 740 000.

La dynamique autour de la participation des sites d'injection continue, poussée par les évolutions réglementaires récentes.

MECAPA (2016)

Nombres d'EDC & de sites certifiés par AL



Jusqu'AL 2024, augmentation du nombre d'EDC (4 fois plus que pour AL2019), plus rapide que l'augmentation du nombre de sites certifiés (x2,5)

Pour les AL 2025 et 2026, diminution significative du nombre d'EDC avec un nombre de sites en augmentation, notamment sur les effacements, de même que le NCC.

Incidents d'accès aux données

Survenue de deux incidents concernant les droits d'accès au portail SIKAPA le 20/02/2026 et le 15/04/2026.

➤ Par intermittence, les acteurs ont pu consulter les demandes de rattachement/retrait/modification MA/NEBCO/SSY des autres acteurs sur le portail (1 acteur concerné le 20/02, 8 acteurs concernés le 15/04).

Des correctifs ont été apportés pour que le problème ne survienne plus et des actions de fond sont prévues en 2026.

Merci aux acteurs nous ayant remonté ces dysfonctionnements.

Vigilance sur la navigation dans le portail SIKAPA et la suppression des données consultées ou téléchargées le cas échéant.

6) Evolutions des Systèmes d'Information Actualités Cyber

Cédric Jeancolas

Un nouveau palier du portail SIKAPA à partir de 2026

Un palier technique SIKAPA avec des chantiers techniques d'ampleur depuis 2022

Une année 2025 riche en évolutions réglementaires sur tous les mécanismes

Un nouveau palier SIKAPA à partir de 2026

- Refonte du portail SIKAPA : passage en micro-applications
- Optimisation des traitements (périmètres mensuels) pour faire face à la volumétrie croissante

- MA/SSY : Collecte des EDP par les GRD
- NEBCO : Introduction de la méthode des panels
- MECAPA : la refonte du mécanisme de capacité



Un nouveau cycle de concertations RTE sur l'EOD avec un atterrissage des prochains jeux de règles en 2027

- Intégration des flexibilités locales avec appel au marché
- Evolutions de la réglementation européenne à venir :
 - NCDR* pour les flexibilités
- Tout en continuant à prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques MA/NEBCO/SSY/MECAPA

**NCDR : Network Code on Demand Response*


Actualisation feuille de route SI – 2026/2027

Échéance
prévisionnelle/réalisée

NEBCO : Méthode des Panels	Mise à disposition des indicateurs de fiabilité avec effet rétroactif	Déc. 2025 	
	Evolutions de la méthode des Panels (cf GT Panels du 19/05)	2026 - 2027	
	Application de la méthode aux entités multi-GRD	2026 - 2027	
MA	MA2 : Obligation de déclarer des Entités de Programmation (EDP) pour tous les sites injection MA 	Novembre 2026	
SSY	SY24 : Modèle corrigé pour les CARD-S/CSD sup 36 kVA	T1 2027	
Loi de finances 2025	Intégration des corrections MA/SSY/Flex locales dans les publications OA/CR	S1 2027	
Amélioration continue et services utilisateurs	Gestion périmètres MA/NEBCO/SSY	Optimisation et harmonisation des demandes de rattachement Automatisation de la gestion des changements de clients	Juillet 2026 2027
	Publication des CdC MA/NEBCO	Publication des CdC unitaires sur les jours avec activation (et les pas de temps adjacents nécessaires au contrôle du réalisé) au lieu de toute la semaine	S2 2026
	Mise en place d'API		2027
	Robustesse du système d'authentification et renforcement des tests automatisés		2026

Actualisation feuille de route SI – 2026/2027

Échéance
prévisionnelle/réalisée

Nouveau mécanisme de capacité	Ouverture du service des 1ers guichets de certification	MES Février 2026 
	Modification de la liste de sites Collecte des contraintes de stock et puissances activables	<i>Septembre 2026</i>
	Contrôle de dispo Quote-part fournisseur	<i>Printemps 2027</i>
Flexibilités locales avec appel au marché	Gestion des périmètres Rattachements/Retraits en masse Contrôles de recevabilité des périmètres Mise à disposition des périmètres validés	Lot1 T1 2027
	Mise à disposition des données dans SIKAPA pour le contrôlé du réalisé et du rapport d'activité	T1 2027

Date MA2 : évolution liée aux entités de programmation

A partir des périmètres de novembre 2026 (déclarés en octobre), les sites d'injection participant au MA devront obligatoirement être rattachés à une EDP

- Jusqu'à cette bascule, les EDP ne sont obligatoires que pour les sites soumettant des offres d'ajustement implicites
- Les formulaires de demandes de rattachement seront modifiés pour rendre l'EDP obligatoire à partir d'octobre
- A partir de cette date, les sites concernés pour lesquels les EDP seront absentes ou erronées avant le JO-10 du mois M-1 seront retirés des périmètres du mois M. Les rattrapages manuels ne seront plus possibles.
 - Vous pourrez anticiper les sites en écart via les retraits prévisionnels, mis à jour quotidiennement **entre le 1^{er} du mois M et JO-10 avant le 1^{er} du mois M+1**

Pour les EDA injection pré-existantes dans SIKAPA

- Enedis prendra en charge l'initialisation des données, les modalités précises vous seront communiquées ultérieurement
- Chaque acteur concerné devra nous transmettre ses correspondances EDA/EDP

Refonte des services SGE de publication récurrente

Nouveaux services SGE de publication récurrente généralisés depuis décembre 2025.



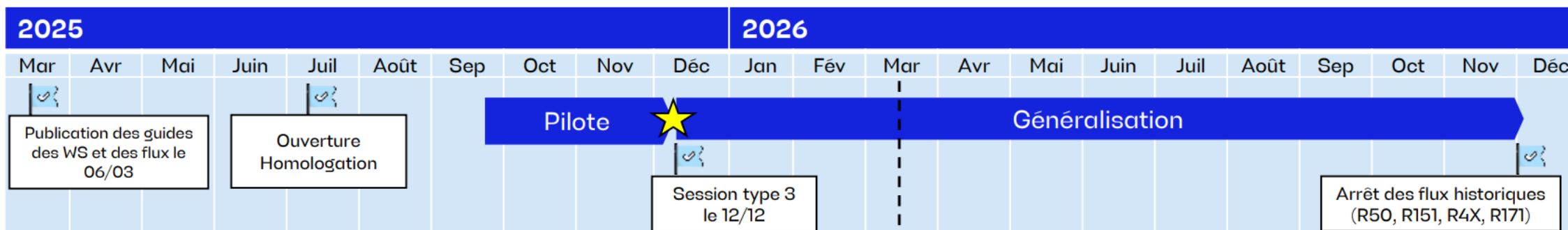
Charte services données

Cette refonte apporte les gains suivants

- Converger vers les nouveaux formats déjà déployés avec la M023
- Permettre la publication dès J+1 des données via notamment la publication en mode guichet
- Assurer la publication des données tardives (tout marché) et des données corrigées (pour le marché d'affaires) via le mécanisme de publication sur la date transactionnelle
- Étendre le périmètre aux P4
- Publier les données au pas enregistré dans le compteur (pour les sites participant aux mécanismes de flexibilité : 15 minutes sur le marché de masse, 5 minutes sur le marché d'affaires)

	Actuel	Données	Format	Cible	Format
Marché de masse	R50	CDC	XML	R63B	JSON
	R151	Index	XML	R64B	JSON
		Pmax		R66B	JSON
Marché d'affaires	R4X	CDC	XML	R63A	JSON
	R171	Index	XML	R64A	JSON

Planning de mise en œuvre



★ Ouverture des R6x à tous les acteurs

7) Service Enedis Open Data Simulateur de Courbes de Charge fictives

Maxime Nativel



SIMULATEUR DE COURBES DE CHARGE

Un service de données non facturé pour obtenir des courbes de charge unitaires fictives



Pour qui ?

Destiné à tous, et plus particulièrement aux acteurs de la flexibilité, et de l'autoconsommation collective.



Dans quel but ?

Obtenir des courbes de charge unitaires anonymisées permettant aux acteurs de :

- Obtenir des données représentatives de consommateurs et faciliter la prospection
- Faciliter la construction de nouvelles offres
- Comblent une absence de données de consommation sur une période

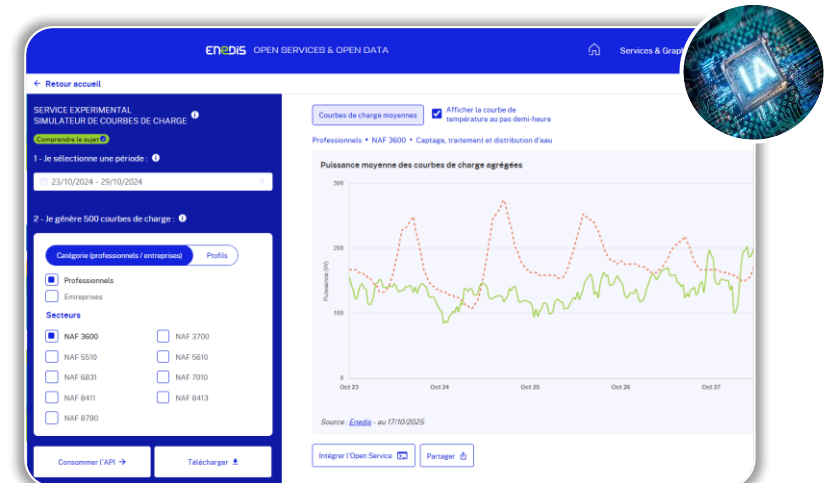


Comment ?

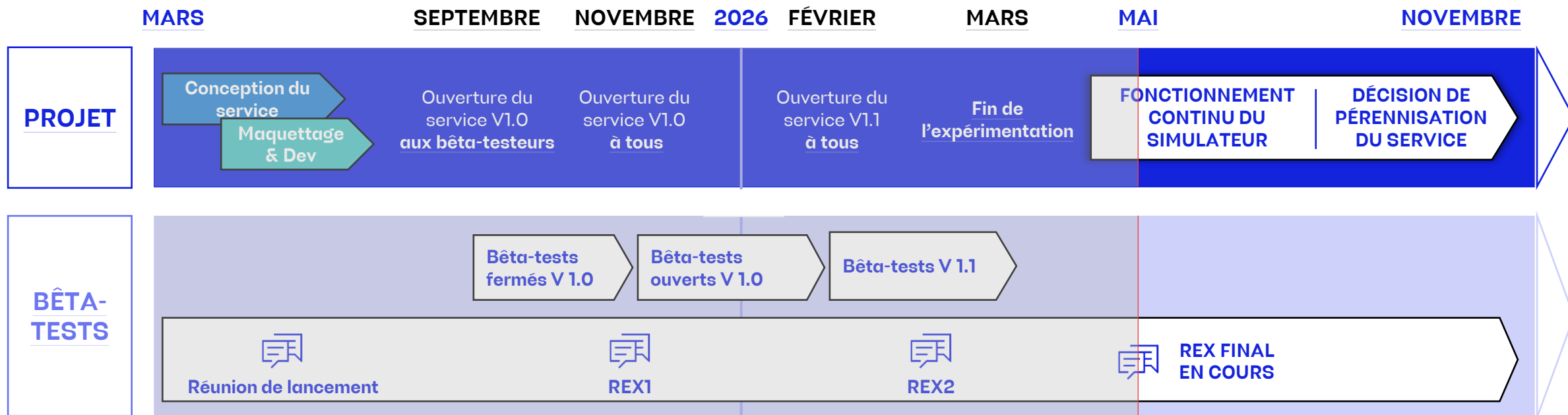
Grâce à des courbes de charge synthétiques générées par IA et basées sur :

- Un profil de consommation (RES, PRO et ENT*)
- Une activité économique (NAF**)
- Une puissance souscrite
- Une période spécifique

En bonus : des clés d'analyse avec des critères de caractérisation des permettant d'identifier des courbes de charge type.



Planning de l'expérimentation



Service V1.0

Paramètres d'entrée : profils + plages de puissance

Service V1.1

Paramètres d'entrée : profils + plages de puissance + **secteur d'activité (NAF)**

Retours sur le REX 2 et les informations transmises



RETOURS RÉCOLTÉS LORS DU REX 2

- Des **retours positifs** ont été formulés sur la **qualité et la diversité** des courbes de charge par code NAF (v1.1).
- La possibilité **d'afficher une « courbe typique » par paramètre** a été soulevée : ce point sera étudié dans le cadre du REX final.

INFORMATIONS TRANSMISES AUX BÊTA-TESTEURS SUR LES PROCHAINES ÉTAPES DE L'EXPÉRIMENTATION



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ GRÂCE À UN NOUVEAU MODÈLE IA

- Travaux en cours pour rejouer les jeux de données existants avec un nouveau modèle de génération appelé « diffusion latente ».
- Mise à disposition de nouveaux jeux de courbes (focus sur les NAF).



ÉLABORATION DU REX FINAL

Format : entretien en bilatéral

Durée : 30 min à 1 h

Sujets abordés :

- La qualité des courbes de charge générées est-elle suffisante ?
- Le format des données est-il adapté ?
- l'IHM est-elle utile ?
- Le service répond-il aux besoins / cas d'usage ?
- Quelles sont les données et fonctionnalités à pérenniser, modifier ou ajouter ?

Répondre au questionnaire

Lien : [Pérennisation du Simulateur de Courbes de charge](#)

SERVICE EXPERIMENTAL
SIMULATEUR DE COURBES DE CHARGE

Comprendre le sujet

1 - Je sélectionne une période :

23/10/2024 - 29/10/2024

2 - Je génère 500 courbes de charge :

Catégorie (professionnels / entreprises) Profils

Professionnels
 Entreprises

Secteurs

NAF 3600
 NAF 3700
 NAF 5510
 NAF 5610
 NAF 6831
 NAF 7010
 NAF 8411
 NAF 8413
 NAF 8790

Consommer l'API → Télécharger ↓

L'utilisateur s'engage à respecter les Conditions Générales d'Utilisation du service, accessibles à l'adresse <https://opendata.enedis.fr/terms-of-service> (CGU). Les

Courbes de charge moyennes

Afficher la courbe de température au pas demi-heure

Vous souhaitez que ce service soit pérennié ?
[Remplissez le formulaire](#)

Professionnels • NAF 3600 • Captage, traitement et distribution d'eau

Puissance moyenne des courbes de charge agrégées



Moyenne des 500 courbes

Source : [Enedis](#) - au 20/02/2026

Intégrer l'Open Service

Partager

Voir le didacticiel

8) Actualités – flexibilités de la demande

Baromètre des flexibilités
Concours CUBE Flex
Réforme des Heures Creuses Turpe 7



Baromètre des flexibilités de la consommation

- Une 2^{ème} édition enrichie qui confirme le diagnostic de fin 2024, renforcé par le Plan d'Électrification des usages

Décaler, de manière régulière ou dynamique, les consommations électriques aux heures les plus favorables (creux de nuit, milieu de journée) est bon pour la facture des clients et le système électrique.

- L'année 2025 a été marquée par plusieurs avancées majeures:

- Le nouveau mécanisme NEBCO
- Le déploiement des solutions Flex Ready
- La réforme des Heures Creuses.

- Pour en savoir plus, RDV lors du Webinaire:



Date
Le 20 mai 2026
de 15h à 16h

Inscription

<https://forms.office.com/e/u6VGU04sWM>



Baromètre des flexibilités de consommation d'électricité

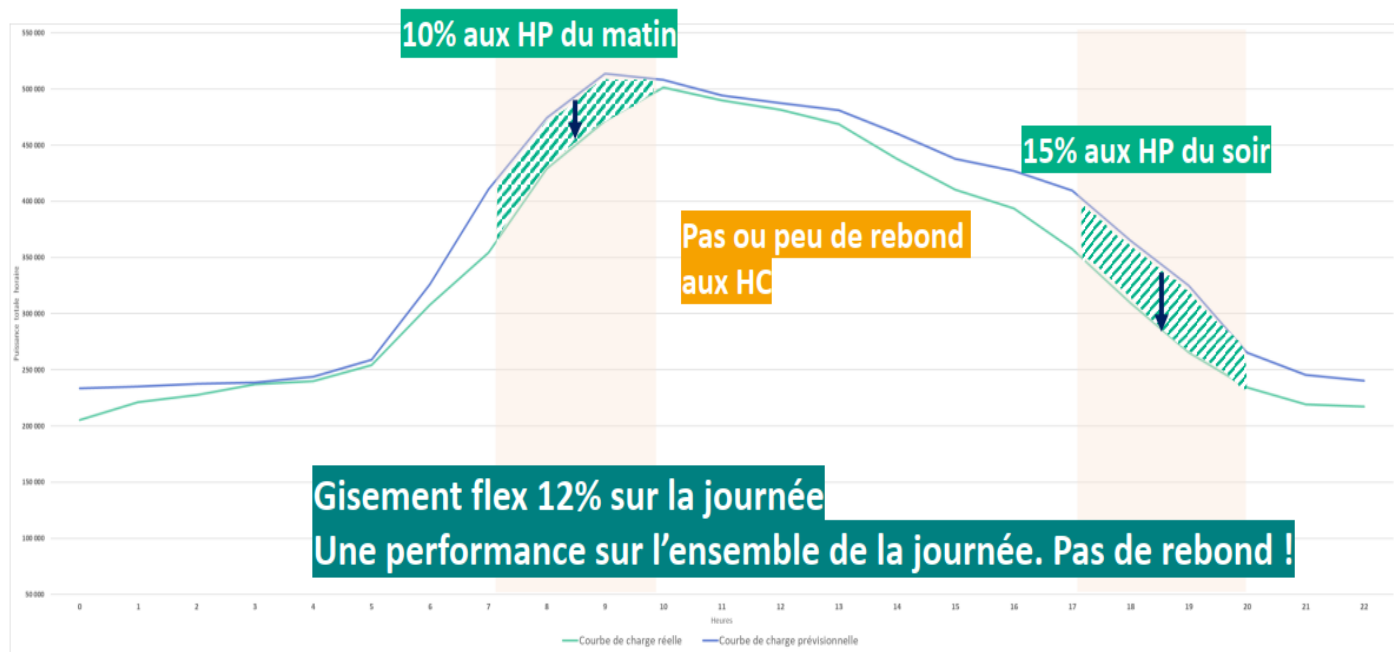
Suivi du plan de passage à l'échelle des flexibilités de la consommation

Édition 2026

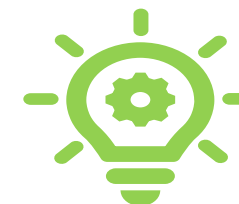
CUBE FLEX SAISON 3: Dernière ligne droite!



FLEX RÉGULIÈRE HIVERNALE (OCTOBRE-MARS)



Source: A4MT, échanges candidats CUBE FLEX 07/04/2026



Remise des prix le 9 juillet 2026 à partir de 15H30 à l'auditorium Enedis (Altiplano)



Le réseau de transport d'électricité

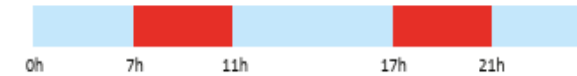


Réforme des Heures Creuses TURPE 7

Nouveau référentiel national pour le placement des heures creuses TURPE 7

En rouge les plages à exclure, en vert les plages à favoriser.

En saison haute (« hiver ») :
du 1^{er} novembre au 31 mars



En saison basse (« été ») :
du 1^{er} avril au 31 octobre



● Plages à favoriser
● Plages à exclure

➤ Phase 1 de reprogrammation des HC pour clients résidentiels Linky:

~ 5 millions de compteurs reprogrammés entre novembre 2025 et avril 2026

Taux de succès des reprogrammations : 99,2%

Des premiers effets observés sur les consommations entre 14h30 et 17h




➤ Phase 2 de reprogrammation des HC pour clients résidentiels & professionnels Linky:

~ 23 millions de compteurs à reprogrammer entre décembre 2026 et octobre 2027 (dont 80% d'ici juin 2027)

➤ Phase 3 de reprogrammation des HC pour clients Marché d'Affaires (BT>36 kVA & HTA):

~ 500 000 compteurs à reprogrammer entre juin 2027 et août 2028

Concertation en cours avec les fournisseurs (modalités, calendrier)



Merci pour votre écoute.
Le prochain CASE aura lieu le 12
novembre 2026 de 10h à 12h, suivi
d'un déjeuner.

ANNEXES

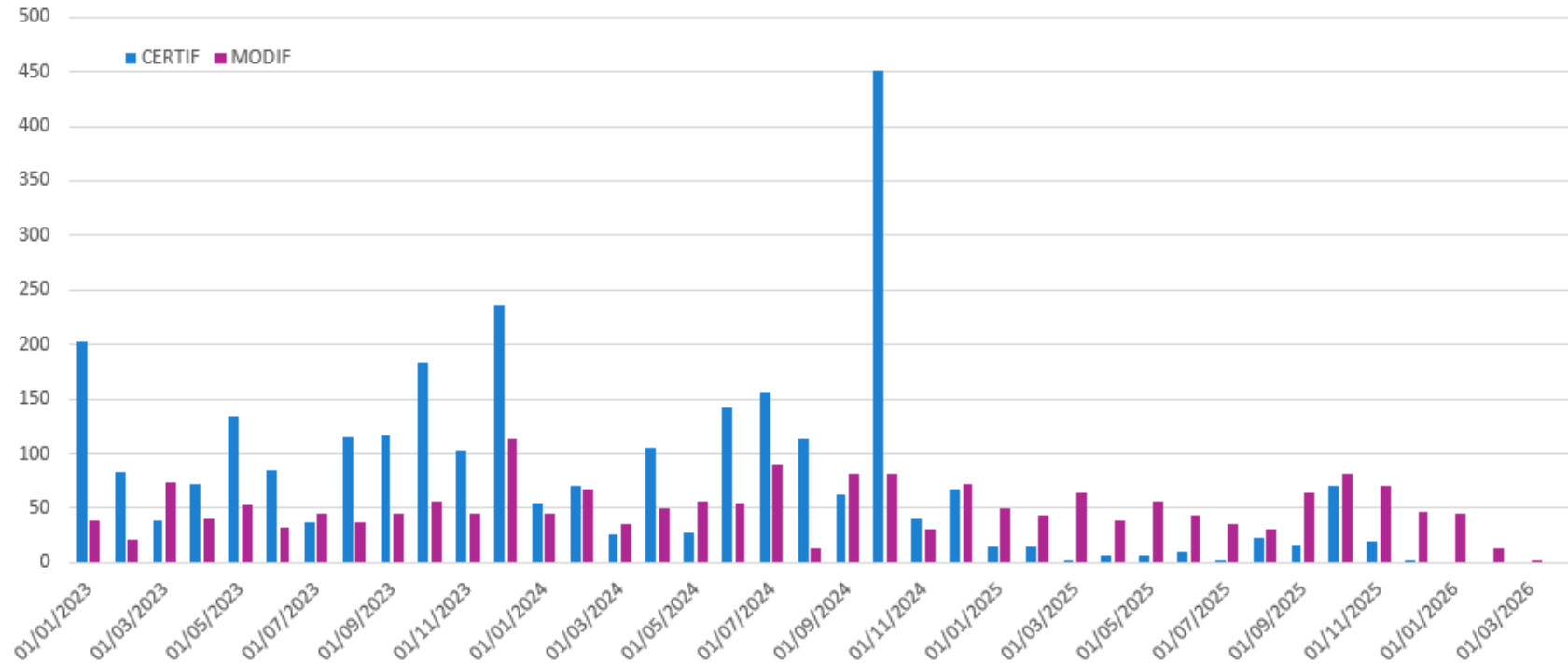


Volume d'activité

Compléments



Traitement des demandes de certification/modification



Impact visible du développement ENR :

un niveau d'activité soutenu tout au long de l'année, et toujours une augmentation significative en Octobre, particulièrement marqué en octobre 2024 (date limite de dépôts des demandes de certifications AL2026)

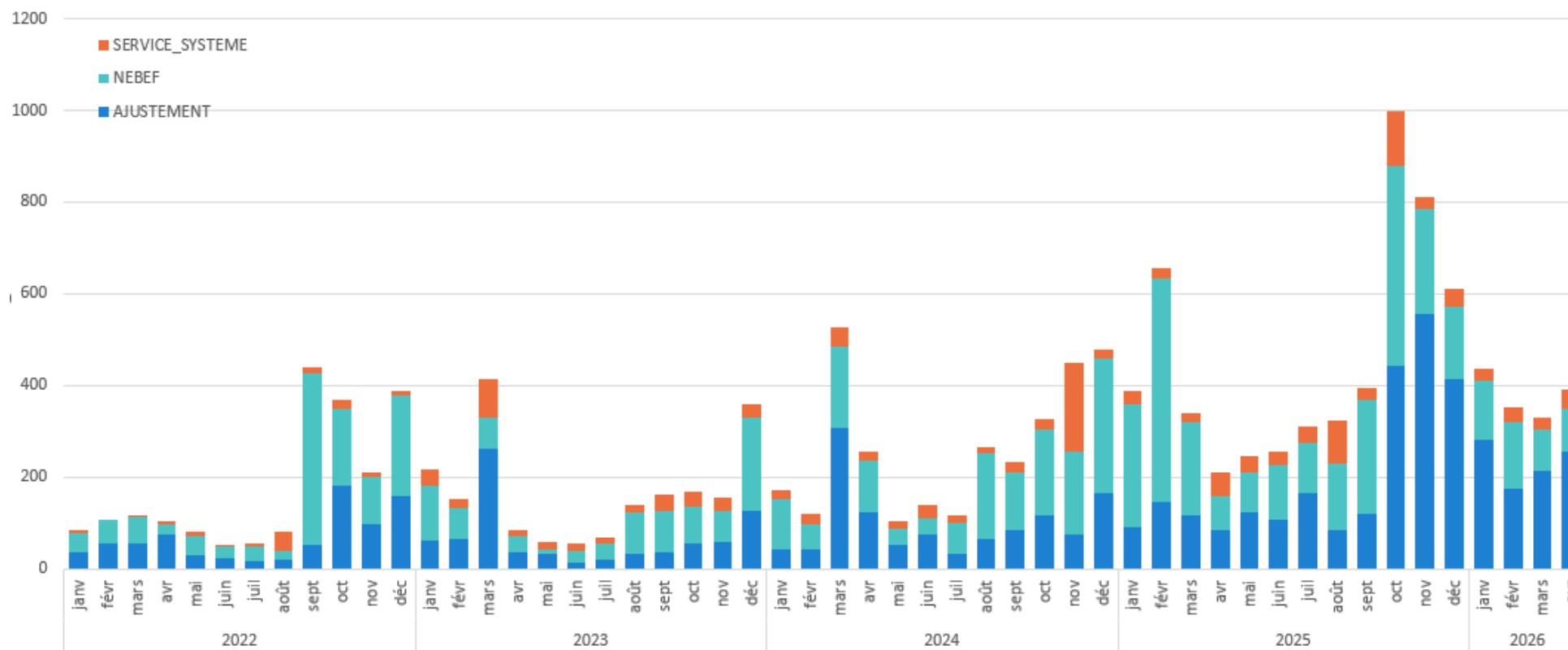
Conséquence de la fin du mécanisme (commencé en 2016) : en 2025, plus de modifications que de certifications initiales et depuis 2026 uniquement des modifications

Prochaine Enchère :

Du 24/08 au 03/09/2026 - AL2025 et AL2026

Traitement des demandes MA / NEBCO / SSY

MA / NEBCO / SSY - Demandes de Rattachement, Retraits et Modifications



2025 dans toujours sur une dynamique très soutenue, avec une activité marquée toute l'année et de manière encore plus significative à partir d'août, avec un pic marqué en octobre. 2026 démarre également sur un rythme conséquent.